

MAIRIE DE BUISSONCOURT



ARRÊTÉ n°018/2025

PORTANT SUR LA REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT – TRAVAUX DE BRANCHEMENT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT RUE DU HAUT CHEMIN

Le Maire de BUISSONCOURT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise OFTP sise rue République 54200 BRULEY, en date du 18/09/2025 concernant la réalisation de travaux de branchement d'eau potable et d'assainissement rue du Haut Chemin,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité publique et la bonne exécution des travaux,

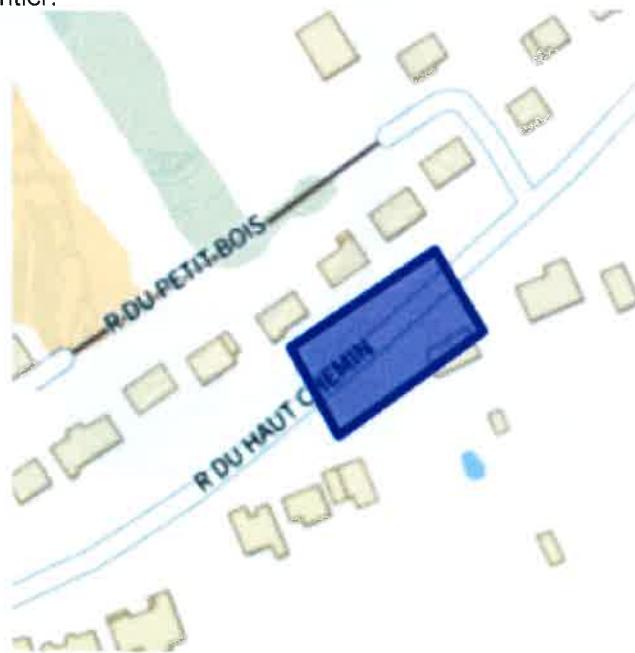
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée du chantier,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du **22 septembre 2025 au 26 septembre 2025 inclus**, la circulation et le stationnement seront réglementés **Rue du Haut Chemin** à Buissoncourt, à l'occasion de travaux de branchement d'eau et d'assainissement.

Article 2 :

- Le **stationnement sera interdit** sur toute la zone concernée par les travaux.
- La **circulation sera maintenue en alternat**, régulée **manuellement** par l'entreprise chargée du chantier.



Article 3 : La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place et entretenue par l'entreprise exécutant les travaux pendant toute la durée du chantier.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté adressé à :

- l'entreprise OFTP,
- Le commandant du groupement de gendarmerie de Dombasle,
- En mairie pour affichage.

Fait à Buissoncourt, le 22 septembre 2025

Le Maire,

Patrick HENQUEL

